

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-03-21/03

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Présents	25
Votants	27

Le vingt-et-un mars deux-mille vingt-six, à onze heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Étienne FLEURY, Coraline CHATAIN, Gérard MAGNET, Johanna ROUZIER, Jean TRUFFET, Jean-Luc DUPERRÉ, Gilles PONCELET, Isabelle BRAILLON, Christophe LASNIER, Stéphane DE RICHAUD, Sandra MUMMOLO, Marcia PINHEIRO, Jennifer THEVENIN, Sébastien BROISIN, Veronika MARTIN, Marine RONDARD, Aloïs SAINT-JEAN, Thibaud NATON, Magali BACLE, Lorenzo SANCHEZ, Laurence CHIRAT.

Absents excusés

Pouvoirs Guillaume OBERT donne pouvoir à Sébastien BROISIN, Florian AUBERTIN donne pouvoir à Magali BACLE.

Secrétaire Laurence CHIRAT

ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-8,
Vu la délibération n°2026-03-21/02 fixant le nombre d'adjoints à huit,

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire selon les règles suivantes :

- Scrutin de liste fermée à la majorité absolue lors des deux premiers tours de scrutin puis à la majorité relative si un troisième tour de scrutin doit être organisé
- Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote tenu secret, écrit sur papier blanc et fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	27
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	20

La majorité absolue est fixée à 14 voix.

Résultats :

La liste conduite par Mélanie TRAVIER, composée comme suit :

Mélanie TRAVIER
Nicolas TRICCA
Sylvie BROYER
Étienne FLEURY
Coraline CHATAIN
Gérard MAGNET
Johanna ROUZIER
Jean TRUFFET

A obtenu : 20 voix.



La liste conduite par Mélanie TRAVIER ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est proclamée élue et immédiatement installée.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE des résultats de cette élection dont le procès-verbal est joint à la présente délibération.

Les attributions de chaque adjoint feront prochainement l'objet d'un arrêté de délégation de fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Laurence CHIRAT,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 17/03/2026

Dépôt en Préfecture le 24 MARS 2026

Publication le 24 MARS 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.